



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 6 juin 2022, le règlement #2022-005 modifiant le règlement #237 concernant la circulation.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 10^e jour de juin deux mille vingt-deux.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont
Directrice générale